



Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche



Ministère de la Culture
et de la Communication

CONCOURS DE RECRUTEMENT

DE BIBLIOTHECAIRES

Fonction publique d'État

Concours externe – Concours interne
Session 2013

Rapport du jury
par

Pierre CARBONE
Inspecteur général des bibliothèques
Président du jury

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE BIBLIOTHECAIRES**

**CONCOURS EXTERNE / CONCOURS INTERNE
SESSION 2013**

Juin 2013

SOMMAIRE

1. Cadre général du concours de bibliothécaires.....	- 1 -
1.1. Les textes réglementaires	- 1 -
1.1.1. <i>Ouverture du concours 2013 et nombre de postes.....</i>	<i>- 1 -</i>
1.1.2. <i>Epreuves du concours</i>	<i>- 1 -</i>
1.2. L'organisation administrative et le calendrier.....	- 3 -
Tableau 1 – Calendrier d’organisation de la session 2013 du concours de bibliothécaires	- 3 -
1.3. Principales données chiffrées.....	- 4 -
Tableau 2 - Données chiffrées sur l'organisation du concours (session 2013)	- 4 -
Tableau 3 – Evolution des inscriptions au concours depuis 2011	- 4 -
Tableau 4- Pourcentage d'admis et d'admissibles (session 2013)	- 5 -
1.4. Les candidats	- 5 -
1.4.1. <i>La répartition par sexe.....</i>	<i>- 5 -</i>
Tableau 5 - Répartition par sexe	- 5 -
1.4.2. <i>La répartition par tranche d'âge</i>	<i>- 5 -</i>
Tableau 6 – Répartition par tranche d'âge	- 5 -
1.4.3. <i>La répartition par diplôme.....</i>	<i>- 6 -</i>
Tableau 7 – Répartition par diplôme	- 7 -
1.4.4. <i>La répartition par profession.....</i>	<i>- 7 -</i>
Tableau 8 – Répartition par profession	- 8 -
1.4.5. <i>La répartition par académie</i>	<i>- 9 -</i>
Tableau 9 – Répartition par académie	- 9 -
1.5. Le jury.....	- 10 -
1.5.1. <i>Organisation du jury.....</i>	<i>- 10 -</i>
1.5.2. <i>Réunions du jury</i>	<i>- 10 -</i>
2. Déroulement des épreuves du concours de bibliothécaire.....	- 11 -
Tableau 10 –Concours externe - Evolution des barres d'admissibilité et d'admission	- 11 -
Tableau 11 - Concours interne - Evolution des barres d'admissibilité et d'admission	- 11 -
2.1. Épreuves écrites d'admissibilité	- 11 -
2.1.1. <i>Concours externe : épreuves écrites d'admissibilité.....</i>	<i>- 12 -</i>
▪ Note de synthèse.....	- 12 -
▪ Composition sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles	- 16 -
2.1.2. <i>Epreuve écrite d'admissibilité du concours interne : étude de cas.....</i>	<i>- 18 -</i>
2.2. Epreuves orales d'admission	- 20 -
2.2.1. <i>Résultats des épreuves orales.....</i>	<i>- 20 -</i>
▪ Concours externe de bibliothécaire	- 20 -
Tableau 12 – Concours externe : résultats des épreuves orales d'admission	- 20 -
▪ Concours interne de bibliothécaire	- 21 -

Tableau 13 – Concours interne : résultats des épreuves orales d’admission	- 21 -
2.2.2. <i>Entretien de motivation professionnelle</i>	- 21 -
▪ Concours externe.....	- 21 -
▪ Concours interne	- 23 -
2.2.3. <i>Entretien de culture générale</i>	- 25 -
▪ Concours externe :.....	- 25 -
▪ Concours interne	- 26 -
3. Conclusion et recommandations	- 28 -
Annexes.....	- 29 -

1. Cadre général du concours de bibliothécaires

1.1. Les textes réglementaires

1.1.1. Ouverture du concours 2013 et nombre de postes

Le décret n° 92-29 du 9 janvier 1992 (publié au Journal Officiel le 12 janvier 1992), portant statut particulier des bibliothécaires d'État, définit ainsi à son article 2 leurs missions :

« Les bibliothécaires participent à la constitution, à l'organisation, à l'enrichissement, à l'évaluation, à l'exploitation et à la communication au public des collections de toute nature des bibliothèques. Ils concourent également aux tâches d'animation et de formation au sein des établissements où ils sont affectés et peuvent être appelés à assurer des tâches d'encadrement. »

Ce décret a prévu, dans ses articles 4, 5 et 6, les conditions de recrutement des bibliothécaires. La liste des titres et diplômes exigés des candidats au concours externe est fixée par un arrêté du 26 mars 1992 (*J.O.* du 2 avril 1992)¹.

En application du décret portant statut du corps (article 4), un arrêté du 27 juin 2012 (*J.O.* du 11 juillet 2012)² a autorisé au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de bibliothécaires. Il fixait le calendrier de ces concours. Par arrêté du 11 mars 2013 (*J.O.* du 26 mars 2013)³, ces deux concours ont été ouverts pour un total de 24 postes : 11 au concours externe Etat et 3 au concours externe pour la Ville de Paris, 10 au concours interne Etat.

1.1.2. Epreuves du concours

L'arrêté du 11 juin 2010⁴ fixant les modalités du concours externe de recrutement de bibliothécaires, modifié par l'arrêté du 25 août 2011⁵, a été à nouveau modifié par l'arrêté du 26 avril 2012 (*J.O.* du 03/05/12)⁶ : l'épreuve orale facultative de langue vivante du concours externe est supprimée.

Les épreuves sont les suivantes :

¹http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19920402&numTexte=&pageDebut=04725&pageFin=

²http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20120711&numTexte=82&pageDebut=&pageFin=

³http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20130326&numTexte=29&pageDebut=&pageFin=

⁴http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=52480

⁵http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20110908&numTexte=38&pageDebut=&pageFin=

⁶http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20120503&numTexte=59&pageDebut=&pageFin=

Concours externe :

1. Épreuves écrites d'admissibilité

a) Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française et ne pouvant excéder trente pages (durée : quatre heures ; coefficient 3).

b) Composition sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles (durée : quatre heures ; coefficient 2).

Une note inférieure à 5 à l'une ou l'autre de ces épreuves est éliminatoire.

2. Épreuves orales d'admission

a) Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

b) Entretien de culture générale avec le jury, débutant par le commentaire d'un texte portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

Concours interne :

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Étude de cas dont le programme figure en annexe 1 de l'arrêté du 11 juin 2010⁷, portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque ou d'un réseau documentaire, à partir d'un dossier de douze pages maximum présentant le cas à étudier (durée : quatre heures ; coefficient 4).

Toute note inférieure à 5 à cette épreuve est éliminatoire.

2. Épreuves orales d'admission

a) Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle. Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat lors de l'inscription, en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente

⁷ Programme de l'épreuve d'étude de cas du concours interne de recrutement de bibliothécaires :

- les bibliothèques et leurs tutelles : organisation, mission et rôle ;
- les politiques documentaires locales et nationales, réseaux documentaires et collections ;
- rôle des bibliothèques dans la diffusion du livre et de l'information ;
- économie du livre et de l'information, notions sur le droit de l'information ;
- publics et services : accès des publics à l'information et aux documents, rôle des technologies de l'information et de la communication ;
- statuts et organisation des fonctions publiques, en particulier droits et obligations des fonctionnaires.

minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

En vue de cette épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle, comportant les rubriques mentionnées en annexe 2 de l'arrêté du 11 juin 2010, qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère. Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

b) Entretien de culture générale avec le jury, débutant par le commentaire d'un texte portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

1.2. L'organisation administrative et le calendrier

L'organisation administrative du concours est assurée par le bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF (DGRH D5) Direction générale des ressources humaines du MEN/MESR, avec l'appui du bureau des affaires générales (DGRH D1).

Le jury de la session 2013 a été présidé par M. Pierre Carbone, inspecteur général des bibliothèques⁸, assisté d'une vice-présidente, Mme Christine Okret-Manville, directrice-adjointe du SCD de l'Université Paris-Dauphine.

Les registres d'inscriptions aux concours externe et interne, ouverts à partir du 13 septembre 2012, ont été clos le 25 octobre 2012.

Le calendrier a été le suivant :

Tableau 1 – Calendrier d'organisation de la session 2013 du concours de bibliothécaires

Arrêté d'ouverture du concours	27 juin 2012
Clôture des inscriptions	25 octobre 2012
Arrêté fixant le nombre de postes	11 mars 2013
Arrêté de nomination du jury	29 janvier 2013
Épreuves écrites d'admissibilité	6 et 7 février 2013
Épreuves orales d'admission	du 14 au 16 mai 2013
Délibération finale du jury	16 mai 2013
Publication des résultats sur le site Publinet (MEN-MESR)	17 mai 2013

⁸ Arrêté du 17 septembre 2012 (BOESR n°37 du 11 octobre 2012).

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées dans 24 centres en métropole (Paris et Lyon) et dans 7 centres outre-mer. Au total 31 centres, correspondant au cadre académique.

Les épreuves orales d'admission se sont tenues à Paris.

1.3. Principales données chiffrées

À la date de clôture des inscriptions, 2 928 candidats se sont inscrits à l'externe, 736 à l'interne. La recevabilité des candidatures est examinée pour les seuls candidats admissibles.

Tableau 2 - Données chiffrées sur l'organisation du concours (session 2013)

<i>Bibliothécaires</i>	Concours externe	Concours interne
Postes offerts	14	10
Candidats inscrits	2 958	736
Candidats présents		408
Première épreuve	1 158	
Deuxième épreuve	1 083	
Candidats admissibles	34	27
Candidats admis sur les listes principales	14	10
Candidats inscrits sur les listes complémentaires	2	2

Depuis 2011, l'évolution des candidatures aux concours a été la suivante.

Tableau 3 – Evolution des inscriptions au concours depuis 2011

	Concours externe	Concours interne
2011	4 884	1 004
2012	2 606	721
2013	2 958	736

Pour le concours externe, après une forte baisse en 2012, le nombre de candidats a crû de 13,5%. Cette hausse est nettement moindre au concours interne (+3,2%).

Si l'absentéisme lors des épreuves écrites reste élevé (61% à l'externe comme en 2012 ; 45% à l'interne, soit 4,5% de plus qu'en 2012), le concours de bibliothécaires continue d'être attractif, et de ce fait les taux de réussite sont parmi les plus faibles.

Tableau 4- Pourcentage d'admis et d'admissibles (session 2013)

	Concours externe	Concours interne
Admissibles/nombre de présents aux épreuves écrites	3,14%	6,57%
Admis/nombre de présents aux épreuves écrites	1,29%	2,43%

1.4. Les candidats

1.4.1. La répartition par sexe

Les femmes constituent la majorité des candidats : 74% des candidats au concours externe et 76% au concours interne. Au total (concours externe et interne), il y a eu 7 admis sur 24 parmi les candidats hommes, soit 29% (contre 27% en 2012).

Tableau 5 - Répartition par sexe

	Concours externe				Concours interne			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Femmes	2 193	816	22	10	564	310	19	7
% femmes	74,14%	70,22%	64,71%	71,43%	76,63%	75,43%	70,37%	70%
Hommes	765	346	12	4	172	101	8	3
% hommes	25,86%	29,78%	35,29%	28,57%	23,37%	24,57%	29,63%	30%
Total	2 958	1 162	34	14	736	411	27	10

1.4.2. La répartition par tranche d'âge

Au concours externe, les tranches d'âge de 20 à 30 ans (nés à partir de 1983) concentrent 57% des inscrits, près de 64,50% des présents, près de 62% des admissibles et 64% des admis.

Au concours interne, les tranches d'âge de 31 à 40 (nés entre 1973 et 1982) ans concentrent 57% des inscrits, 53% des présents, 63% des admissibles et 60% des admis.

Tableau 6 – Répartition par tranche d'âge

Année de naissance	Concours externe				Concours interne				
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Année de naissance	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
1953					1953	2	1	0	0
1954	1	1	0	0					
1955	6	5	0	0	1955	3	1	0	0
1956	3	0	0	0	1956	4	3	0	0
1957	5	0	0	0	1957	5	2	0	0
1958	9	5	0	0	1958	9	7	0	0
1959	5	3	0	0	1959	10	7	0	0
1960	10	4	0	0	1960	12	7	0	0
1961	12	4	0	0	1961	4	2	0	0
1962	7	2	0	0	1962	17	11	1	0

Concours externe					Concours interne				
Année de naissance	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Année de naissance	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
1963	17	9	0	0	1963	13	6	0	0
1964	19	7	0	0	1964	13	4	1	1
1965	19	9	0	0	1965	18	12	0	0
1966	20	4	0	0	1966	19	11	1	0
1967	40	12	0	0	1967	29	16	0	0
1968	26	9	0	0	1968	22	13	1	0
1969	41	12	0	0	1969	35	20	1	0
1970	51	19	0	0	1970	26	18	2	1
1971	45	18	0	0	1971	38	28	1	0
1972	47	10	0	0	1972	36	24	2	1
1973	66	17	0	0	1973	37	19	1	1
1974	68	16	0	0	1974	39	21	0	0
1975	61	15	1	1	1975	43	22	0	0
1976	83	22	2	0	1976	42	25	4	3
1977	72	25	3	1	1977	44	25	1	0
1978	58	18	0	0	1978	33	12	1	0
1979	102	31	0	0	1979	32	12	0	0
1980	98	39	2	0	1980	45	25	3	0
1981	140	41	3	1	1981	25	17	2	2
1982	141	56	2	2	1982	21	11	0	0
1983	148	52	1	1	1983	19	14	4	1
1984	183	62	1	1	1984	14	6	1	0
1985	189	75	2	0	1985	9	5	0	0
1986	265	109	4	1	1986	11	2	0	0
1987	237	92	4	2	1987	4	2	0	0
1988	258	137	3	1	1988	3	0	0	0
1989	206	110	3	0					
1990	120	70	2	2					
1991	70	37	1	1					
1992	8	5	0	0					
1993	2	0	0	0					
Total	2958	1162	34	14	68984	736	411	27	10

1.4.3. *La répartition par diplôme*

Pour le concours externe, le pourcentage d'inscrits du niveau licence ou équivalent est le plus élevé (près de 38%), maîtrise et master cumulant 48% des inscrits, mais le meilleur taux de réussite est au niveau master ou maîtrise (64%), le niveau licence obtenant 14% d'admis.

Pour le concours interne, le meilleur taux de réussite se situe au niveau licence (50% des admis), le niveau maîtrise obtenant 40% des admis.

Tableau 7 – Répartition par diplôme

Titre ou diplôme requis	Concours externe				Concours interne			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Dispensé de titre Parent de 3 enfants	58	9	0	0				
Qualification équivalente	55	10	0	0				
Doctorat	71	33	3	1	10	4	1	0
Diplôme classé niveau I	39	8	1	0	3	1	0	0
Maîtrise	448	161	6	1	182	116	10	4
Master	970	446	15	8	42	20	1	0
Licence	1057	411	5	2	246	122	9	5
DEA DESS	159	69	4	2	71	39	2	1
Diplôme classé niveau II	101	15	0	0	36	22	1	0
Autre diplôme					146	87	3	0
TOTAL	2958	1162	34	0	736	411	27	0

1.4.4. La répartition par profession

Pour le concours externe, la catégorie la plus importante est celle des sans emploi (55% des inscrits, 56% des admissibles et 7 admis sur 14), c'est-à-dire de diplômés de l'enseignement supérieur à la recherche d'emploi à la fin de leurs études, ce que corroborent les statistiques par tranche d'âge. Parmi les lauréats, on compte également 3 bibliothécaires assistants spécialisés, 2 salariés du secteur tertiaire, 1 agent non titulaire de la fonction publique de l'Etat, 1 fonctionnaire territorial stagiaire.

Pour le concours interne, les bibliothécaires assistants spécialisés représentent 54% des inscrits, 74% des présents, 81,5% des admissibles et 90% des admis, 1 autre lauréat étant personnel IATOSS.

Tableau 8 – Répartition par profession

Profession	Concours externe				Concours interne			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Enseignant titulaire MEN	107	45	4	0	39	7	0	0
Personnel IATOSS	31	15	0	0	24	7	1	1
Agent non titulaire MEN	57	19	0	0	20	5	0	0
Assistant de conservation	9	2	0	0	28	11	2	0
Bibliothécaire adjoint spécialisé	50	33	4	3	369	293	20	9
Bibliothécaire	7	1	0					
Bibliothécaire territorial	3	2	0	0	3	3	1	0
Magasinier des bibliothèques	31	16	0	0	53	32	1	0
Professions libérales	31	11	1	0	0	0	0	0
Cadres du secteur privé	38	7	0	0	0	0	0	0
Salariés secteur tertiaire	251	80	2	2	0	0	0	0
Salariés secteur industriel	21	2	0	0	0	0	0	0
Sans emploi	1636	651	19	7	0	0	0	0
Agent administratif UE (hors France)	0	0	0	0	1	1	0	0
Personnel administrative et technique MEN	21	4	0	0	11	3	0	0
Agent non titulaire FPE	133	65	2	1	19	3	1	0
Fonctionnaire stagiaire FPE	24	11	0	0	5	2	0	0
Militaire	5	1	0	0	0	0	0	0
Agent non titulaire FPT	40	16	0	0	8	0	0	0
Fonctionnaire stagiaire FPT	7	5	1	1	1	1	0	0
Personnel FPE	56	22	0	0	44	19	0	0
Personnel FPT	21	5	0	0	21	12	1	0
Agent non titulaire FPH	3	0	0	0	0	0	0	0
Personnel FPH	4	1	0	0	1	0	0	0
Professeur des écoles	43	15	0	0	31	2	0	0
Assistant d'éducation	273	105	1	0	46	6	0	0
Contractuel MEN adm. ou technique	21	12	0	0	4	0	0	0
Contractuel enseignement supérieur	35	15	0	0	8	4	0	0
Total	2958	1162	34	14	736	411	27	10

FPE : Fonction publique d'Etat ; FPT : Fonction publique territoriale ; FPH : Fonction publique hospitalière

1.4.5. La répartition par académie

La région Île-de-France reste prédominante, mais on note un rééquilibrage au profit d'autres centres d'examen. Les académies de Paris, Créteil et Versailles représentent à l'externe 20 % des inscrits, 59% des admissibles et 50% des admis (7 sur 14). Les autres académies comptant des admis sont : Lyon (2 admis) ; Caen, Lille, Nancy-Metz, Strasbourg et Toulouse, 1 admis chacune.

Au concours interne, on constate aussi la prédominance de la région parisienne : 34% des inscrits, 42% des présents, 44% des admissibles et 50% des admis. Les admis se répartissent ainsi : les académies de Paris, Créteil et Versailles totalisent 5 admis sur 10, 5 autres académies comptant 1 admis (Aix-Marseille, Lyon, Strasbourg, Reims, Corse).

Tableau 9 – Répartition par académie

Académies	Concours externe				Concours interne			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	161	57	1	0	42	14	1	1
Amiens	54	24	1	0	9	5	0	0
Besançon	35	13	0	0	11	9	0	0
Bordeaux	135	40	2	0	19	8	1	0
Caen	82	27	1	1	11	5	0	0
Clermont-Ferrand	50	26	0	0	10	4	1	0
Corse	9	4	1	0	1	1	1	1
Dijon	44	20	0	0	17	12	1	0
Grenoble	95	31	1	0	25	7	0	0
Guadeloupe	46	10	0	0	11	5	0	0
Guyane	10	4	0	0	3	1	0	0
La Réunion	80	26	0	0	15	5	0	0
Lille	225	78	1	1	45	24	2	0
Limoges	27	9	0	0	6	4	1	0
Lyon	249	126	2	2	37	18	2	1
Martinique	26	6	0	0	7	1	0	0
Mayotte	32	3	0	0	3	1	0	0
Montpellier	115	39	0	0	24	14	0	0
Nancy-Metz	91	37	1	1	17	7	0	0
Nantes	103	32	0	0	27	8	0	0
Nice	51	22	0	0	8	5	0	0
Orléans-Tours	88	34	0	0	23	13	0	0
Paris-Créteil-Versailles	621	302	20	7	253	174	12	5
Poitiers	58	25	0	0	10	7	2	0
Polynésie française	35	3	0	0	1	0	0	0
Reims	47	14	0	0	10	6	1	1
Rennes	93	40	1	0	24	16	0	0
Rouen	69	21	0	0	10	4	0	0
Strasbourg	93	50	1	1	31	21	2	1
Toulouse	134	39	1	1	26	12	0	0
Total	2958	1162	34	14	736	411	27	10

1.5. Le jury

1.5.1. Organisation du jury

Les membres du jury, au nombre de 69 (44 femmes et 25 hommes) ont été nommés par l'arrêté du 29 janvier 2013. Il comprenait 49 conservateurs généraux et conservateurs de bibliothèques et 20 bibliothécaires. 34 correcteurs venaient de la province, 35 de Paris ou de l'Ile de France. Parmi ces 69 membres, 12 ont siégé aux épreuves orales d'admission, soit 4 commissions de 3 personnes. Chacune des 4 commissions comprenait au moins un bibliothécaire.

La coordination des différentes épreuves a été prise en charge par :

- Mme Christine Okret-Manville, conservateur en chef à la Bibliothèque de l'université Paris-Dauphine, pour l'épreuve écrite d'étude de cas au concours interne et pour la préparation des épreuves orales,
- Mme Anna Svenbro, conservateur à la Bibliothèque nationale de France, pour l'épreuve écrite de note de synthèse du concours externe,
- M. Arnaud Sillet, pour l'épreuve écrite de composition du concours externe.

1.5.2. Réunions du jury

Les membres du jury ont participé aux délibérations réglementaires. Des réunions ont été organisées :

- le 17 septembre 2012 à l'IGB (Paris) : réunion d'un jury restreint pour le choix des sujets;
- le 7 mars 2013 à Paris : présentation du concours, remise des copies, organisation de la correction de l'écrit, établissement des barèmes de correction ;
- le 5 avril 2013 à Paris : bilan des épreuves écrites, délibérations pour l'admissibilité, préparation des épreuves orales ;
- le 2 mai 2013, à Paris : remise des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ;
- du 14 au 16 mai 2013 à Paris : organisation pratique des épreuves orales d'admission, délibération et bilan de la session.

2. Déroulement des épreuves du concours de bibliothécaire

Les seuils retenus pour l'admissibilité, l'admission et l'inscription en liste complémentaire ont évolué comme suit depuis 2011. Au concours externe, la barre d'admissibilité (14,30) est supérieure à celles retenues en 2011 et 2012, en raison notamment du plus faible nombre d'admissibles, la barre d'admission (13,91) est légèrement inférieure à celle de 2012 (14,36) en raison de la suppression de l'épreuve facultative de langue vivante tandis que la barre d'inscription en liste complémentaire (13,64) est identique à celle de 2012.

Au concours interne, la barre d'admissibilité est nettement supérieure à celle de la session 2011 (+0,75 point), tandis que la barre d'admission est identique à celle de 2012 (13,90), la barre d'inscription en liste complémentaire progressant de 0,75 point.

Tableau 10 –Concours externe - Evolution des barres d'admissibilité et d'admission

	2011	2012	2013
Barre d'admissibilité	13,90	13,60	14,30
Nombre d'admissibles	64	39	34
Barre d'admission	15,00	14,36	13,91
Barre d'inscription en liste complémentaire	12,95	13,64	13,64

Tableau 11 - Concours interne - Evolution des barres d'admissibilité et d'admission

	2011	2012	2013
Barre d'admissibilité	12,50	14,25	15,00
Nombre d'admissibles	35	24	27
Barre d'admission	12,40	13,90	13,90
Barre d'inscription en liste complémentaire	10,95	12,35	13,10

2.1. Épreuves écrites d'admissibilité⁹

Remarques générales à l'ensemble des épreuves écrites

Dans tous les groupes, les correcteurs avaient pour consigne de sanctionner les défauts de présentation générale (mauvaise lisibilité de l'écriture, ratures et/ou blancs en trop grand nombre) ainsi que les fautes d'orthographe et de syntaxe.

En cas de cumul des défauts au titre de la présentation, de l'orthographe et de la syntaxe, la baisse de la note pouvait atteindre 7 points sur 20.

⁹ Voir en annexe les sujets.

2.1.1. Concours externe : épreuves écrites d'admissibilité

- **Note de synthèse**

Durée : 4h ; coefficient : 3

Sujet du dossier : Mécénat et politique culturelle

Observations générales sur la note de synthèse

1157 candidats ont présenté cette épreuve, soit 39,11% des inscrits. 10 ont remis une copie blanche, 106 ont reçu une note éliminatoire (inférieure à 5). La moyenne générale était de 8,77, supérieure à celle de la session 2012 (8,30). La note maximale était de 18.

Remarques préliminaires sur les attendus de l'épreuve

Une note de synthèse est un exercice distinct de la contraction de textes, du résumé, du commentaire de documents ou de la dissertation. Elle ne s'apparente pas non plus à la note administrative d'autres concours de la fonction publique, ni à la synthèse de documents (dans le cadre du CAPES de documentation par exemple), ni encore à une note de service.

L'ensemble des consignes régissant l'exercice est assez simple : il faut présenter, dans un texte logique, clair, construit et structuré, sans ajout ni commentaire personnel, les idées présentes dans un dossier aux approches disciplinaires variées soumis aux candidats. L'ensemble ne doit pas excéder quatre pages. Cette dernière limitation est essentielle, les copies ne la respectant pas ayant été lourdement sanctionnées, et ce, indépendamment de la qualité du contenu. La consigne figure d'ailleurs en gras sur l'intitulé de l'épreuve.

La note doit débiter par une introduction délimitant clairement la problématique du dossier et annonçant le plan. Celle-ci ne doit pas être trop longue (le jury ayant cette année encore été confronté à des introductions disproportionnées, longues pour certaines de plus d'une page), ni, (**pour ce concours**) énumérer les textes qui seront exploités dans le cours de la note. Le développement, quant à lui, doit restituer la problématique en deux ou trois parties. Il est indispensable d'achever la note avec une conclusion.

Les références aux textes du dossier doivent être explicites, l'absence complète de référence aux documents étant sanctionnée ; or, un simple « document n°1 » est trop sibyllin, on préférera citer le nom de l'auteur du document, ou son titre, si celui-ci est significatif. Les citations doivent être introduites par des guillemets ; si elles sont acceptées ponctuellement, elles ne doivent pas transformer le devoir en squelette enjolivé d'un florilège de citations picorées ça et là et simplement collées ou juxtaposées.

Le fait de numéroter ou non les parties du devoir n'est pas pénalisant mais n'apporte aucune bonification de la note non plus. Une note de synthèse aux parties numérotées demeure un exercice de rédaction, elle doit être composée et pourvue de transitions clairement identifiables ; en aucun cas elle ne peut ressembler à un plan, fût-il détaillé.

La note de synthèse est aussi un exercice de rédaction en tant qu'elle exige des candidats de manier correctement la langue française. Une orthographe et une syntaxe trop souvent malmenées appellent des sanctions significatives et sans appel. Encore une fois cette année, le jury regrette le style lourd, relâché, journalistique, familier, voire quasiment oral, d'un certain nombre de copies. La clarté est toujours gage de rigueur et de qualité, et un style confus rendra toujours plus difficile l'expression des idées et la mise en valeur du contenu de la copie.

Enfin, une note de synthèse doit également satisfaire à l'exigence d'une bonne présentation : la copie doit être écrite proprement et lisiblement, elle n'est pas un brouillon à raturer ou à enduire à l'encre de blanc correcteur, les copies mal présentées ayant été elles aussi sanctionnées.

L'exercice de la note de synthèse exige de faire preuve de rigueur et de méthode. Il est indispensable de prendre le temps de lire les textes du dossier, et, sans les contracter (une note de synthèse n'est pas une longue mosaïque de résumés des documents proposés), de prendre des notes sur leurs idées principales et secondaires, de formuler une problématique mettant en relation le mieux possible les idées essentielles, d'élaborer le plan ensuite, d'écrire un brouillon, de rédiger en évitant des phrases trop longues, ou des paragraphes trop courts, de se relire.

Ainsi, l'épreuve de la note de synthèse est un exercice fondamentalement technique, exigeant pour être maîtrisé une préparation sérieuse et un entraînement régulier. Cet entraînement permet d'être au fait des règles de présentation d'une note de synthèse, d'améliorer la précision et la rigueur dans la restitution des idées, et d'affronter sereinement des problèmes d'ordre plus pratique tels que la gestion du temps. Un certain nombre de candidats ont encore cette année visiblement été pris au dépourvu du fait d'une mauvaise, voire très mauvaise gestion de la durée de l'épreuve : en résultent des copies souvent trop courtes (deux pages et demie ou trois pages), où le traitement du dossier documentaire est superficiel, ou alors, des copies bancales, où une introduction et une première partie bien rédigées coexistent avec une suite et fin du devoir beaucoup plus heurtées, sommaires, voire squelettiques.

Observations relatives au sujet de la session 2013

Thème central : mécénat et politique culturelle

Le dossier documentaire, plus important que celui proposé l'année dernière, se composait de 11 textes répartis sur 28 pages, et invitait les candidats à composer sur le thème des liens entre le mécénat et les politiques culturelles. Les textes du dossier, tous publiés il y a moins de quatre ans, étaient d'une densité variable, allant d'une page pour deux textes au contenu informatif tirés de la presse quotidienne (documents 9 et 10), à cinq pages pour des analyses extraites de rapports publics ou émanant d'acteurs dans le domaine du mécénat en France (documents 1 et 2). D'autres types de documents étaient présents dans le dossier : pétitions (document 5), tribunes libres (documents 3,4 et 6), billets de blogs (document 7), tableaux comparatifs (document 11) émanant du Ministère de la Culture et de la Communication, analyses issues de la presse hebdomadaire abordant les conséquences indirectes de certaines opérations de mécénat (document 8). À l'analyse historique se mêlaient les approches

fiscaliste, micro-économique, macro-économique, le point de vue des institutions patrimoniales s'entrecroisant avec celui de la recherche, comme celui de l'action sociale et de la vie citoyenne. Ce dossier présentait donc des approches variées concernant la question du mécénat en France et celle de ses rapports parfois problématiques avec les politiques culturelles menées par l'État ou les collectivités territoriales, surtout en temps de crise économique, de réforme des politiques publiques et de redéploiement de la présence de l'État dans la sphère publique.

La pétition lancée par l'ADMICAL « Sauvons le mécénat d'entreprise ! » (document 5), lors de la préparation de la loi de finances 2013 (qui envisageait de réduire les avantages fiscaux inscrits dans le dispositif législatif, institutionnel et fiscal encadrant la pratique du mécénat -et du parrainage- en France depuis une dizaine d'années et le vote de la loi dite Aillagon), permet à Jean-Michel Tobelem et Sylvère Piquet de questionner l'utilité économique ainsi que la légitimité sociale et politique du mécénat tel qu'il est pratiqué à l'heure actuelle en France (document 3). Cette tribune d'opinion, tout comme l'état des lieux dressé par Bénédicte Menanteau (document 2), soulignent la désaffection croissante des entreprises françaises pour le mécénat culturel, les mécènes préférant se recentrer sur des projets à visée plus sociale ou humanitaire en temps de crise, le mécénat peinant encore à trouver sa place dans la culture des entreprises et leur stratégie de développement, et se trouvant en butte au soupçon de servir de béquille financière aux politiques culturelles face au désengagement progressif de l'État et des collectivités. Pourtant, l'État a joué au cours de l'histoire un rôle essentiel dans l'essor du mécénat culturel. En particulier, l'établissement d'un cadre institutionnel, juridique et fiscal très riche, quoique fort hétérogène, a accompagné la naissance d'un véritable mécénat entrepreneurial en France (document 1). Ce cadre crée en France des conditions exceptionnellement favorables, uniques en Europe et dans le monde, au développement du mécénat, comme le montre le tableau comparatif établi par le Ministère de la Culture et de la Communication (document 11), et en fait un atout majeur dans la sauvegarde du patrimoine culturel national, permettant à l'État de faire l'acquisition de trésors nationaux (documents 9 et 10).

Or, les remises en question du mécénat tel qu'il est pratiqué en France ne sont pas seulement d'ordre conjoncturel. Ce n'est pas uniquement son utilité sur le plan économique en temps de crise qui se trouve aujourd'hui en butte aux critiques ; au-delà, la question de la légitimité de cette pratique et de sa place dans la politique culturelle se pose. Outre la très grande précarité par définition de cette source de revenus pour les institutions et les projets culturels, constatée par Françoise Benhamou en France comme à l'étranger, qui devrait inciter à la modération et à considérer dans la plupart des cas ce mode de financement comme marginal (document 7), d'autres critiques structurelles se font jour concernant le mécénat à la française et plus généralement au niveau européen. La culture est vue comme le terrain privilégié de l'exercice du mécénat, ce qui laisse d'autres domaines des œuvres de l'esprit en déshérence financière. Miroslav Radman souligne non seulement la disparition totale de la culture du mécénat du domaine de la connaissance, mais encore l'incapacité pour les financeurs institutionnels à trouver un mode de fonctionnement efficace et ouvert à la prise de risque scientifique (document 4), alors même que l'État se met parfois au service des avant-gardes dans le domaine culturel. Cette dernière position est critiquée par Marc Fumaroli (document 6), qui y voit une dérive commerciale de la politique culturelle, l'État adoptant un comportement

redondant par rapport aux diffuseurs privés de la culture de masse, et abdiquant au profit du marché, au détriment de la préservation de l'intégrité et de la cohérence du patrimoine culturel et muséal. Cette dérive trouve son origine selon lui dans la collusion entretenue par le mécénat français actuel « entre Etat et marché, entre politique et affaires, entre service public et intérêts privés », les « affaires culturelles » devenant un « business culturel ». Les traces de cette immixtion aux accents de plus en plus mercantiles des mécènes dans les projets culturels qu'ils soutiennent sont visibles, par exemple, dans le cas, analysé par Marion Cocquet, des publicités géantes servant de bâches aux travaux de restauration de monuments entrepris dans la capitale (document 8). D'une esthétique parfois discutable, ces bâches publicitaires contribuent par leur installation au financement de la restauration des objets qu'elles couvrent et même au-delà.

Face au redéploiement des pouvoirs publics dans le domaine des politiques culturelles, la place du mécénat privé ou d'entreprise n'est donc plus aussi évidente à cerner qu'auparavant. Les liens entre culture, États ou collectivités et mécènes est donc à repenser.

Si l'on s'intéresse à des considérations formelles et méthodologiques, on remarque que les candidats ont souvent des difficultés à bien saisir ou exprimer la problématique, puis à hiérarchiser les arguments. Les copies ont trop tendance à se concentrer sur quelques documents ou extraits de documents, notamment sur l'histoire du mécénat à travers les siècles, ou alors la définition et le cadre juridique de celui-ci. Souvent, elles privilégient certaines dimensions du dossier au détriment d'autres, pourtant essentielles, quand elles ne passent pas tout bonnement certains éléments importants sous silence : ainsi, celles qui passent à côté de l'action des pouvoirs publics en se focalisant sur la gestion de l'entreprise et l'apport du mécénat, ou bien celles qui se limitent uniquement aux dispositifs fiscaux, parfois avec un luxe de chiffres et de détails (les chiffres doivent-ils rassurer ?...), sans se soucier le moins du monde de la politique culturelle. D'autres se fourvoient à partir de développements disproportionnés ou de plaquages de connaissances sur les acquisitions du Louvre ou de la BnF, ou à propos des affichages sur les façades des monuments parisiens. D'autres encore avancent des idées ou des détails non présents dans le dossier et de ce fait non pertinents. La typologie des documents est rarement abordée. Le mécénat, quant à lui, est cantonné à la sphère culturelle, les candidats négligeant son rôle dans les autres domaines intellectuels, scientifique notamment, ignoré totalement dans un certain nombre de copies. Ainsi, la portée du document 4 (Miroslav Radman) a rarement été perçue. Or, lorsque les idées essentielles du dossier sont correctement repérées, plus rares encore sont les candidats capables de les organiser et les synthétiser selon une problématique structurée de manière logique, claire et dynamique, la majorité des copies s'en tenant à des plans passe-partout, à une approche peu nuancée des aspects positifs et négatifs du mécénat, ou à un descriptif plat, notamment du cadre législatif, cantonnant la copie à l'approche d'une définition et à la reprise de quelques documents, n'articulant pas les différents éléments du développement, se reposant dans leur argumentation sur des effets de manches rhétoriques grossiers (« Ainsi, le mécénat entre dans la politique culturelle. »), des intitulés ronflants, des phrases toutes faites et un vocabulaire approximatif, lorsqu'il n'y a pas tout simplement paraphrase. Souvent, les introductions et conclusions de telles copies manquent de fermeté et apparaissent dès lors comme superflues. Dans de rares cas, le jury a pourtant pris plaisir à lire des copies structurées, avec une

approche subtile du sujet dans l'introduction, une vraie problématique, un énoncé clair des différentes parties, et une exploitation rigoureuse du dossier documentaire.

S'agissant du contenu, de nombreux candidats sont passés à côté d'un élément essentiel du dossier : la spécificité de la France concernant le mécénat. De très nombreuses copies se contentent de relever des généralités sur le mécénat, sans les mettre en relation avec des problématiques économiques et sociales plus larges. Ceci est souvent dû à une méconnaissance flagrante des problèmes économiques contemporains (surtout dans le contexte de la crise actuelle), ainsi que du fonctionnement du système fiscal français, alors que ces sujets sont au cœur de la vie citoyenne. Le régime fiscal n'est pas souvent bien compris, notamment la différence de taux de réduction d'impôt entre l'impôt sur les sociétés et celui sur les personnes physiques. De même, le montant total de l'enveloppe mécénat est souvent réduit à 2 milliards d'euros (soit le montant pour les sociétés). Cela est aussi dû à une lecture trop rapide du dossier, ne s'attachant pas suffisamment aux données ou aux faits. D'autres erreurs sont dues à une méconnaissance de l'actualité : par exemple, un candidat considère comme entériné le plafonnement de la niche fiscale « mécénat » envisagée dans la préparation de la loi de finances 2013, puis abandonnée grâce au lobbying de l'ADMICAL.

Une note de synthèse n'est pas une tribune d'opinion, ni dans sa forme (la neutralité du style administratif est de rigueur), ni par son contenu. Or, plusieurs copies prennent parti, en général contre l'État, et orientent leur argumentation autour de l'idée suivante : « comment défendre et protéger le mécénat face à un État qui veut diminuer les avantages dont les mécènes bénéficient, sans se rendre compte du grand danger qu'il fait ainsi courir à la culture ». D'autres candidats introduisent des éléments de jugement, voire adoptent un ton moralisateur et sentencieux, par exemple à propos du texte de Marc Fumaroli et ses opinions sur Koons ou Murakami à Versailles, ou même font un contresens complet sur les propos de ce dernier dans le document proposé, ou font de cette tribune un prétexte pour restituer des bribes de fiche de lecture sur *L'État culturel* ; ces candidats témoignent d'un manque flagrant de recul par rapport aux textes polémiques, qui n'a pas sa place dans une note de synthèse.

Enfin, certaines fautes de transcription et de terminologie n'ont pas leur place dans des copies de candidats préparant un concours de catégorie A de la fonction publique.

Si les lacunes orthographiques et syntaxiques paraissent un peu moins graves dans l'ensemble que lors des sessions précédentes, malgré un relâchement stylistique souligné plus haut, il semble qu'en règle générale les principes de l'épreuve soient compris, mais non maîtrisés, ce qui a notamment des conséquences au niveau de la gestion du temps imparti lors de l'épreuve. Le jury insiste par conséquent auprès des futurs candidats sur la nécessité de préparer sérieusement l'épreuve, de se préoccuper particulièrement de ses exigences formelles, et de savoir tirer parti de l'étude de documents actuels, venant d'horizons variés, y compris ceux qu'ils n'ont pas l'habitude de fréquenter.

- **Composition sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles**

Durée : 4 heures ; coefficient : 2

Le nombre de candidats présents à cette deuxième épreuve écrite (1083) est inférieur de 75 à ceux présents à l'épreuve de note de synthèse, et représente 36,61 % des inscrits. 7 candidats ont remis une copie blanche, 131 ont reçu une note éliminatoire. La moyenne générale était de 8,21, un peu inférieure à celle de la session 2012 (8,35). La note maximale atteignait 18.

Sujet : Conservation du patrimoine, valorisation du patrimoine : opposition ou synergie ?

La compréhension du sujet

L'énoncé semblait simple en raison du caractère extensif tant de la notion de patrimoine que du concept de valorisation. Une problématique était suggérée sans pour autant contraindre les candidats à adopter la formulation du sujet comme plan de la composition.

Les candidats ont trébuché sur plusieurs écueils :

- La définition de patrimoine : l'énoncé élargissait le sujet à l'ensemble du patrimoine. Les candidats qui ont restreint leur copie au patrimoine en bibliothèque n'y répondaient que partiellement. De même, la limitation aux bibliothèques et musées ne permettait pas de traiter l'ensemble du sujet ;
- La définition de conservation a souvent été limitée à un exposé pseudo-technique sur les conditions de température, d'éclairage, la protection contre les insectes... La conservation a été insuffisamment mise en perspective ;
- La valorisation a pu être limitée à l'attribution d'une valeur vénale. La valorisation in-situ et la valorisation à distance, en particulier grâce au numérique, ont souvent été abordées accidentellement au cours de l'exposé.

La problématique n'a pas été clairement perçue par certains qui ont limité leur exposé à : 1/ la conservation et 2/ la valorisation, parfois 3/ l'apport du numérique, sans mise en perspective.

Remarques sur la forme

Pour une épreuve de concours de catégorie A, trop de copies présentent les défauts suivants : de trop nombreuses fautes d'orthographe ; des fautes de syntaxe qui nuisent à la cohérence et à la compréhension ; une écriture difficilement lisible ; des ratures, des pâtés et un usage généralisé de blanc correcteur ; un style relâché, voire familier.

Néanmoins, les meilleures copies présentent un bon niveau de maîtrise de la langue écrite.

Remarques sur le fond

Le niveau des copies pourrait répondre à la classification suivante :

- Les copies qui ne peuvent avoir qu'une note éliminatoire : copies blanches ou quasi-blanches (par exemple : « ceci est une copie blanche ») ; copies très courtes (de moins d'1 page à 2 pages), voire 3 pages totalement indigentes sans développement (par

exemple, une copie n'est constituée que d'une longue introduction sur trois pages) ; le hors-sujet, avec parfois des surprises comme « la confiscation aristocratique-nobiliaire du patrimoine par une élite » ou encore le « rôle des collectivités territoriales dans l'action culturelle » ; une forme non structurée (par exemple un plan non rédigé).

- Les copies insuffisantes : copies en partie hors sujet ou qui ne traitent que très partiellement du sujet ; copies peu consistantes sur le contenu mais cernant néanmoins un certain nombre d'éléments de réponse à la question posée, en général assez scolaires et ne manifestant même pas une maîtrise approximative de la technique de dissertation.
- Les copies traitant le sujet de façon relativement satisfaisante : nous trouvons ici des copies plus riches en terme de contenu et plus structurées mais avec des insuffisances néanmoins soit au niveau du contenu (omission d'une partie des éléments de réponse, limitation aux seules bibliothèques et musées), soit au niveau de la forme (par exemple les copies n'illustrant pas toujours les idées par des exemples).
- Les copies qui méritent une très bonne note (15 et plus) : copies plutôt assez complètes (voire complètes) en terme de contenu et présentant une maîtrise de la technique de dissertation (une démonstration basée sur une problématique posée en introduction avec des exemples pertinents, variés et bien exploités)

Remarques complémentaires

Les mêmes exemples sont souvent cités, notamment Lascaux, ou les mangas à Versailles (du homard géant de Jeff Koons - encore que le homard soit le plus souvent omis - et des bouddhas géants de Takashi Murakami). Néanmoins, il semblerait que de nombreux candidats citent ces exemples sans réellement avoir fait un effort d'assimilation : les expositions au château de Versailles et le prix manga au parc de la porte de Versailles sont parfois mélangés.

Les exemples sont mal exploités : aucune mention de Lascaux I « l'original » et de Lascaux II, qui constituaient pourtant une pépite tant pour traiter la conservation que la valorisation.

L'ouverture au patrimoine étranger, quand elle est présente, est souvent limitée à un exemple de site retenu par l'Unesco au titre de patrimoine mondial.

Les citations révèlent une certaine paresse intellectuelle : citer *L'Etat culturel, une religion moderne* de Marc Fumaroli (Editions de Fallois, 1992) révèle plus le recyclage d'un cours qu'un effort de culture personnelle.

2.1.2. *Epreuve écrite d'admissibilité du concours interne : étude de cas*

411 candidats se sont présentés à cette épreuve. 9 ont remis une copie blanche, 43 ont reçu une note éliminatoire (inférieure à 5). La note maximale était de 18. La moyenne était de

8,48, très proche de celle de la session 2012 (8,45). En revanche, le nombre de copies blanches et de notes éliminatoires est plus important cette année que l'année dernière : 9 candidats ont rendu une copie blanche - 3 en 2012 - et 43 ont reçu une note éliminatoire (inférieure à 5) – 33 en 2012. La qualité des copies n'a donc pas augmenté par rapport à 2012.

Observations sur le fond

Globalement les candidats n'ont pas été à l'aise pour traiter ce sujet. Les plans de conservation partagée des périodiques (PCPP) sont pourtant un thème d'actualité, ainsi que le démontre la mise en ligne en janvier 2013 du rapport *La conservation partagée des périodiques : état des lieux, perspectives et propositions*, rédigé par l'ABES et le CTLeS. Les documents composant le dossier accompagnant le sujet étaient un peu anciens (2008) et nombreux sont les candidats qui ont semblé ne s'appuyer que sur ces documents pour tenter de maîtriser un sujet sur lequel leurs connaissances étaient visiblement très lacunaires. Il faut noter là l'insuffisance de la veille qu'effectuent les candidats pour tenir à jour leurs acquis. Pour ce sujet précis, la lecture du rapport cité *supra* aurait été des plus utiles. Par ailleurs, les candidats se présentant à cette épreuve disposaient souvent d'expérience en bibliothèque, et il faut regretter l'insuffisant développement des formations internes qui auraient pu, en complément d'éventuelles inscriptions dans les organismes de formations au concours, fournir des éléments récents sur des dossiers qui concernent tous les types de bibliothèques.

En conséquence, les copies comportaient des signes qui témoignaient de ces manques (référence au CCN-PS, peu de citation de l'outil PERISCOPE récemment créé par l'ABES pour comparer les états de collection, mention d'un imaginaire « catalogue du Sudoc-PS » ...).

Pour ce sujet pas toujours maîtrisé, on observe en outre un traitement souvent superficiel. Pour mener un projet, il importe de prendre en compte de nombreux paramètres, et rares ont été les copies à offrir un aperçu complet des conditions à réunir pour réussir un PCPP ou à donner quelques détails sur les éléments constitutifs de ce projet. Ainsi les objectifs étaient parfois flous, l'existant imprécis, les éléments humains, financiers et logistiques à peine mentionnés, les obstacles souvent ignorés.

Observations sur la forme

De façon générale, les candidats ont souvent semblé éprouver des difficultés à se positionner sur cet exercice. L'étude de cas n'est ni une synthèse ni une dissertation mais en combine des éléments : un dossier sur lequel s'appuyer pour réaliser son étude mais aussi la nécessité de nourrir son propos de connaissances personnelles sur le sujet. Or, de nombreux candidats ne sont pas parvenus à trouver l'équilibre requis pour une étude de cas. En outre, certaines copies témoignent d'une difficulté à se situer comme acteur principal du projet, à se l'approprier.

Lié à cela, on note dans un grand nombre de copies un manque de contextualisation, qui constitue pourtant une caractéristique majeure de l'exercice. Dans certains cas, on relève une mise en contexte présente mais insuffisante, ou qui donne lieu à des erreurs qui indiquent parfois une mauvaise connaissance du paysage institutionnel documentaire extérieur à l'enseignement supérieur.

Enfin, le sujet n'est encore que trop rarement problématisé. Les structures des plans reprennent souvent les éléments suggérés dans l'énoncé (Objectifs – Méthode – Moyens), les introductions réutilisent les termes mêmes de l'énoncé sans les expliciter. Les actions proposées pour mener à bien le projet se résument souvent à un simple catalogue, sans hiérarchisation. On observe enfin des déséquilibres dans les plans, certaines copies privilégiant l'aspect stratégique et d'autres la dimension opérationnelle du sujet.

Ces quelques remarques dessinent en creux les éléments formels caractérisant une bonne copie : une copie présentant une problématique propre à un contexte défini par le candidat, un plan original et équilibré traitant la problématique dégagée.

2.2. Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 14 au 16 mai 2013. Etant donné le nombre d'admissibles aux concours externe et interne, inférieur dans les deux cas à 50, pour chacune des épreuves, deux commissions ont été constituées, l'une pour les externes, l'autre pour les internes.

2.2.1. Résultats des épreuves orales

▪ Concours externe de bibliothécaire

Tableau 12 – Concours externe : résultats des épreuves orales d'admission

Entretien de motivation professionnelle	Admissibles	Admis
	34	14
Présents	33	14
Moyenne	12,12	15,01
Note minimum	4	8
Nombre de notes inférieures à 10	11	1
Note maximum	18	18

	Admissibles	Admis
Entretien de culture générale		
	34	14
Présents	33	14
Moyenne	11,92	14,71
Note minimum	4	9
Nombre de notes inférieures à 10	13	2
Note maximum	19	19

- **Concours interne de bibliothécaire**

Tableau 13 – Concours interne : résultats des épreuves orales d’admission

Entretien de motivation professionnelle	Admissibles	Admis
	27	10
Présents	26	10
Moyenne	12,02	13,70
Note minimum	8	11
Nombre de notes inférieures à 10	8	0
Note maximum	17	17
Entretien de culture générale	Admissibles	Admis
	27	10
Présents	26	10
Moyenne	9,37	14,55
Note minimum	4	11
Nombre de notes inférieures à 10	8	0
Note maximum	17	17

2.2.2. *Entretien de motivation professionnelle*

- **Concours externe**

1/ **Qualité du commentaire:**

D’une manière générale, les candidats ont présenté un commentaire du texte incluant la plupart du temps une reformulation de la problématique posée par l’auteur. Ces commentaires ont été plus ou moins bons, et leur typologie pourrait être la suivante :

- exposé brouillon et/ou confus : un plan peu convaincant, un contenu de parties qui ne correspond pas aux titres annoncés, des contradictions d’une partie à l’autre ;
- simple paraphrase : exposé bien structuré mais peu, voire pas, enrichi par des idées et exemples connus du candidat ... ;

- excellentes synthèses : problématique et enjeux bien cernés, contenu du texte parfaitement compris, présentation intelligente enrichie par des idées et exemples connus du candidat.

Dans ces cas-là, les plans sont « pragmatiques » (du type : problème / causes → solutions) et induisent un développement qui reste relativement « près » du contenu du document.

Une grande majorité de candidats n'a pas donc pas compris la nature de l'épreuve, et rares sont les candidats qui ont intégré une dimension critique à leur présentation ou à leur plan. Les candidats semblent se refuser le droit d'émettre et de justifier une opinion personnelle sur le texte, et l'immense majorité d'entre eux abordent les textes sans inclure le moindre regard critique à leur analyse. C'est dommage, car c'est ce qui permet en principe à tout candidat de montrer qu'il est à même de développer un point de vue personnel et à émettre un avis nuancé.

On note que dans la plupart des cas, il y a corrélation entre la qualité de l'exposé et la qualité des réponses apportées aux questions du jury lors de l'entretien.

2/ Pertinence des réponses lors de l'entretien :

L'entretien avec les candidats a, en principe, pris trois directions :

- les questions sur certains points de l'exposé (éclaircissement, approfondissement ...)
- celles relatives à la motivation pour ce concours / ce métier (projection dans la fonction ...)
- celles relevant de mises en situation (positionnement dans l'organigramme, gestion d'équipe, gestion de projet, situation conflictuelle ...).

Il semble y avoir une minorité de candidats exerçant déjà en bibliothèque, ce qui ne garantit pas la pertinence des réponses aux questions (quelques candidats titulaires de diplômes professionnels -DU et master- nous ont même étonnés par le faible niveau des réponses apportées).

Ce qui a distingué les bons candidats des autres, c'est la capacité à apporter des réponses pertinentes, argumentées, structurées, dans lesquelles les connaissances théoriques sont mises en perspective et avantageusement complétées par une approche pragmatique. Les meilleurs candidats -avec ou sans expérience professionnelle- ont fait preuve d'ouverture, de maturité et de vivacité dans les réponses apportées aux questions du jury.

A l'inverse, les moins bonnes, voire les mauvaises réponses étaient sommaires, scolaires (donnant parfois l'impression d'être « préfabriquées »), souvent abstraites, et ont révélé des connaissances en matière de bibliothèque, superficielles, livresques et mal assimilées. Quelques candidats nous ont même semblé assez peu documentés sur le sujet (ce qui révèle un manque de préparation).

Si la plupart des candidats ont compris -certes de façon plus ou moins assimilée- que le métier de bibliothécaire n'est pas qu'un « métier du livre » (du fait de la diversification des « supports », de l'importance centrale et croissante du public cible et de l'utilisateur, de l'intégration du management et de la gestion de projet dans les profils de postes ...), il se trouve encore quelques candidats qui semblent « se raccrocher » aux compétences techniques traditionnelles du métier (gestion des collections, référencement, ...).

Lors de l'entretien, les opinions personnelles s'expriment plus facilement, néanmoins, il a souvent fallu aller chercher ces avis par des questions du type « ... mais vous, qu'en pensez-vous ? ». Une candidate, visiblement déconcertée par cette question, a même répondu : « je dois donner un avis ?! » ...

3/ Qualité de l'expression et aptitudes relationnelles :

L'immense majorité des candidats s'exprime parfaitement bien (ce qui est logique puisque tous ont passé le cap de l'écrit avec une note supérieure ou égale à 15), il faut néanmoins noter que quelques prestations se sont déroulées sur un mode plus relâché, ne répondant pas tout à fait aux codes d'un oral de concours de catégorie A.

Les meilleurs candidats ont manifesté un investissement certain dans l'entretien en faisant preuve d'enthousiasme et de dynamisme. Certaines mauvaises prestations à l'inverse, ont révélé un manque d'enthousiasme, une vision pessimiste parfois ... nous faisant nous demander s'il ne s'agissait pas, en l'occurrence, d'un entretien de ... démotivation.

Le jury a relevé quelques attitudes révélatrices d'aptitudes relationnelles, lorsque les candidats sont posés, réfléchis et affirmés, à l'écoute du jury et constructifs dans leurs réponses, capables de rebondir à partir des questions du jury, souriants et agréables, ouverts, osant même ponctuellement un trait d'humour.

Le jury déconseille en revanche des attitudes consistant à couper la parole et à répondre avant la fin de la question, à prendre de façon défensive, voire agressive, les questions du jury, à marquer un certain agacement à l'écoute de telle ou telle question, ou à faire preuve d'une rigidité certaine dans les réponses liées aux mises en situation.

▪ Concours interne

Pour 27 candidats, la moyenne est de 12,06, avec 7 notes inférieures à 10, 11 notes entre 10 et 13, et 8 notes supérieures à 13. Une candidate ne s'est pas présentée à cette épreuve.

On a relevé quelques cas de discordance avec les notes des entretiens de culture générale, mais outre que certains candidats possédant un bon niveau de culture générale ont pu afficher une motivation professionnelle jugée peu convaincante par le jury de cette épreuve (et inversement), certains candidats ont passé l'entretien de motivation professionnelle en trahissant un fort niveau de stress qui les a empêchés de montrer leurs capacités. Il faut dès lors rappeler que cette épreuve a pour objet de contribuer à évaluer l'aptitude à occuper un poste de catégorie A mais n'est pas affectée d'un coefficient prépondérant, ce qui devrait tranquilliser les candidats.

L'épreuve se compose de la rédaction d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) remis après la publication des résultats d'admissibilité, et d'un entretien de motivation professionnelle proprement dit.

Le rôle des dossiers RAEP

L'examen des dossiers RAEP, qui ne sont pas notés, a permis d'effectuer une première approche des compétences dont les candidats devraient pouvoir disposer en fonction des tâches dont ils avaient la charge. Il était intéressant notamment de voir si les candidats avaient une expérience variée grâce à une mobilité au minimum de fonction, au mieux de structure, s'ils avaient exercé des responsabilités et encadré du personnel. Ce dossier a été utile au jury en appui de l'entretien. Il n'y a pas toujours concordance entre la qualité des dossiers et celle des entretiens. Certains candidats ont parfois des difficultés à mettre en valeur leurs compétences lors de l'échange avec le jury, et s'appuyer sur leur vécu professionnel propre pourrait leur être d'une aide certaine. Le jury a souhaité axer les échanges avec les candidats sur des mises en situation, des réflexions sur des sujets professionnels, et vérifier leur connaissance de l'environnement qui sera le leur.

Les textes et leur commentaire

Ces textes ont été commentés par les candidats dans les 10 minutes imparties à l'exception d'un commentaire qui a duré 3 minutes. Ils n'étaient pas spécifiquement en rapport avec les bibliothèques mais présentaient des situations qui pouvaient s'appliquer aux bibliothèques. Lors de leur commentaire, les candidats ont globalement eu du mal à s'extraire du texte pour ouvrir sur les bibliothèques et se sont finalement assez peu interrogés d'eux-mêmes sur la raison pour laquelle un tel texte leur était proposé pour cette épreuve. Le jury a donc dû les inviter à prolonger leur réflexion lorsqu'ils ne l'avaient pas exposée à la suite de leur commentaire.

L'échange entre les candidats et le jury

L'entretien avec les candidats peut pour un certain nombre d'entre eux difficilement être qualifié d'échange dans le sens où les réponses aux questions du jury étaient souvent ponctuées de nombreuses hésitations, énoncées sur un ton morne, et recelant peu d'opportunités pour enclencher une réelle conversation. Si l'on fait abstraction du stress inhérent à ce type d'épreuve, le jury a néanmoins souvent dû « arracher » les réponses. Les meilleurs candidats ont su faire la différence sur ce point en montrant davantage de dynamisme et en laissant préjuger une curiosité qui leur assurera une bonne adaptabilité et une énergie favorable pour mener des projets et entraîner une équipe.

Par ailleurs, le jury a noté chez certains candidats venus de la lecture publique une connaissance lacunaire du milieu universitaire (structures ou problématiques), dans lequel ils risquent pourtant d'être affectés.

Enfin, les candidats semblent pour beaucoup d'entre eux avoir une vision très idéale et réductrice du métier de bibliothécaire, qui témoigne d'une réflexion très superficielle sur leur futur métier et leurs fonctions. Ainsi par exemple, à part le dialogue avec leur équipe, peu

d'entre eux ont évoqué la gestion de projets, leur positionnement dans la hiérarchie du service.

2.2.3. *Entretien de culture générale*

Cette épreuve s'appuyant sur le commentaire d'un texte portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale, il est important que les candidats se tiennent au courant de cette actualité, notamment par la lecture régulière de la presse quotidienne et hebdomadaire.

▪ Concours externe :

La moyenne est de 11,92 pour l'ensemble des candidats, les notes allant d'un minimum de 4 à un maximum de 19. La moyenne est de 14,71 pour les admis.

L'épreuve consiste, à l'issue d'une préparation de 30 minutes, à commenter un texte issu le plus souvent de la presse généraliste quotidienne ou hebdomadaire française. Ce commentaire, d'une durée de 10 minutes, est suivi de 20 minutes de conversation avec le jury. Cette conversation est d'abord structurée par des questions au sujet du texte proposé, de son environnement, et du commentaire qui en a été fait. Le jury aborde ensuite avec le candidat des sujets plus variés et ouverts. L'entretien permet d'apprécier la culture générale du candidat, sa capacité d'argumentation, sa souplesse intellectuelle, ainsi que son aptitude à rebondir sur les questions du jury, appréhender les problèmes que celui-ci lui soumet, et interagir avec lui. Les candidats ne sont pas interrogés sur leur parcours universitaire ou professionnel, même s'ils font parfois incidemment mention de leur expérience personnelle au cours de l'exposé ou de l'entretien. Enfin, même si le jury évalue la culture générale du candidat, il n'est pas là pour le piéger. Il n'attend pas de lui que celui-ci sache tout, qu'il soit incollable, mais qu'il argumente et discute en faisant preuve de bon sens et de curiosité. Le jury s'efforce donc d'établir un échange avec le candidat en faisant preuve d'attention et de bienveillance.

Les sujets des textes proposés dans le cadre de la session 2013 étaient des plus divers : économie, innovations technologiques, bioéthique, droit, culture, histoire, esthétique, patrimoine, relations internationales, etc. Ils permettaient aux candidats de déployer leurs capacités de synthèse et d'argumentation ainsi qu'exercer leur esprit critique.

Les consignes formelles de l'oral sont bien maîtrisées dans l'extrême majorité des cas, notamment pour la gestion du temps. Certes, le jury a pu avertir certains candidats qu'il était temps de conclure leur exposé, mais l'avertissement a été toujours immédiatement entendu, et, à l'inverse, seul un candidat a fait un exposé d'une durée inférieure à 5 minutes. La grande majorité des candidats ont structuré leur commentaire, introduisant leur propos par une présentation du document et de ses enjeux, proposant une problématique et un plan (même si celui-ci n'était pas toujours rigoureusement suivi), et achevant leur intervention par une conclusion. La matière et le contenu des textes étaient variés, mais le jury a apprécié que les candidats, au-delà du caractère plus ou moins élaboré des exposés, aient chacun, à de rares exceptions près, pu tirer parti de cette variété dans leurs plans respectifs.

Le contenu des exposés, quant à lui, fut plus disparate. Un certain nombre de candidats n'ont pas pu dépasser le stade de la paraphrase. Lorsque le jury reprenait le texte lors de la conversation pour susciter chez ces candidats une prise de distance critique, une partie d'entre eux n'a pas du tout su saisir ces occasions de rebondir et d'approfondir la teneur de leur propos. S'agissant de la culture générale proprement dite, que ce soit au niveau de l'intérêt pour l'actualité ou des connaissances en histoire, géographie, droit, littérature, philosophie, sociologie, etc., les prestations ont été assez hétérogènes. Le jury a eu le plaisir d'entendre des candidats curieux d'esprit, à la culture vaste, éclectique et personnelle, parfois bien loin des sentiers battus de la « culture légitime » chère à Bourdieu. Malheureusement, dans d'autres cas, certains candidats ont donné la preuve au cours de l'entretien qu'ils ne maîtrisaient pas du tout les références qu'ils avaient convoquées dans le cours de leur commentaire (parfois, hélas, dans le seul but d'impressionner le jury), le « vernis culturel » ainsi présenté résistant mal, et se révélant constitué de fragiles références de seconde main, non assimilées de manière critique. Quelques points noirs ont été relevés chez une partie des candidats : la culture scientifique laisse notamment à désirer, tel candidat ne comprenant pas le concept de darwinisme, tel autre se révélant dans l'incapacité de donner le nom d'un prix Nobel de physique, tel autre encore affirmant qu'il existe un prix Nobel en mathématiques... Le jury renouvelle aussi sa mise en garde quant au manque sérieux de culture juridique d'un bon nombre de candidats, déjà constaté l'année dernière, les questions abordées cette année (institutions européennes et internationales, juridictions françaises, mode de choix des jurys populaires, les différentes assemblées au niveau national et territorial) étant pourtant du niveau des programmes du secondaire en histoire et instruction civique, et alimentant le débat citoyen au quotidien. D'autres sujets (comme l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche) auraient dû tout naturellement susciter la curiosité des candidats voulant exercer des fonctions qui s'inscrivent de plain-pied dans l'économie de la connaissance. De telles lacunes sont difficilement admissibles chez de futurs collègues du cadre A de la Fonction publique, et le jury renouvelle cette année sa recommandation aux candidats de développer leur culture juridique élémentaire et leur connaissance des institutions.

Le jury salue néanmoins les excellentes prestations de candidats qui, malgré un temps de préparation très court, ont su développer des exposés très consistants, proposant une approche critique et personnelle du problème abordé, le tout présenté de manière dynamique et convaincante, augurant d'une discussion de qualité lors de l'entretien approfondissant la réflexion.

▪ **Concours interne**

Commentaire de texte

Les candidats se contentent trop souvent de paraphraser maladroitement le texte, un seul candidat ayant fait un contresens complet sur le texte qu'il devait commenter. L'expression d'une véritable problématique, son énoncé de manière claire, la structuration cohérente de la présentation ainsi que l'enrichissement du commentaire de texte par les connaissances personnelles du candidat ne sont pas assez systématiques.

Questions relatives au texte

Le jury a constaté la faiblesse des connaissances générales et des connaissances relatives à l'histoire des bibliothèques et des médias. Par exemple, il a relevé : de vagues notions sur l'économie, une connaissance approximative de l'organisation et du financement de la recherche en France, du rôle de l'Université et des grands organismes de recherche. Le rôle de l'imprimé dans la société est méconnu, de même que les modalités de diffusion des supports imprimés ; les connaissances quant à l'économie du livre et au poids des différents acteurs de la chaîne du livre sont insuffisantes.

Questions générales

Le jury a relevé une connaissance approximative de la hiérarchie des textes juridiques et du fonctionnement de la Justice en France, une méconnaissance des grandes étapes de la construction de l'Europe et des politiques européennes (de la Politique Agricole Commune à la politique culturelle !), une connaissance insuffisante des enjeux actuels dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche (notamment sur la réforme de l'enseignement supérieur).

Plus inquiétant, les candidats ont une vision floue des droits et des devoirs des fonctionnaires. Si les droits « basiques » (congés, rémunération, protection dans l'exercice des fonctions) sont connus, la liberté d'opinion et de religion sont oubliées. Le seul devoir systématiquement mentionné est l'obéissance hiérarchique. Le devoir de neutralité n'est pas mentionné spontanément.

Les candidats de la filière territoriale sont handicapés sur les questions relatives aux bases de données de presse et aux ressources électroniques (achat, mise en valeur).

Les candidats ont une culture cinématographique et muséale satisfaisante et une bonne connaissance des nouvelles technologies (tablettes, liseuses, flux RSS, dépôt légal du Web...).

3. Conclusion et recommandations

Comme lors de la session précédente, le président du jury constate la forte attractivité du corps des bibliothécaires. Pour accroître leurs chances de réussite, il est nécessaire que les candidats préparent sérieusement les épreuves. Cela suppose de consolider sa propre culture générale sur des notions de base, de se renseigner sur l'organisation et le fonctionnement de la fonction publique et sur le statut des bibliothécaires, de se tenir à jour régulièrement de l'actualité par la lecture de la presse, de s'informer sur les bibliothèques ou mieux d'y effectuer des stages afin de vérifier ses propres motivations, de s'entraîner aux différentes épreuves en respectant aussi bien les exigences de contenu qu'une expression et un style corrects. Pour les candidats admissibles, il est rappelé qu'il leur est tout à fait permis lors des épreuves orales d'exprimer un point de vue à l'appui du commentaire de texte ou dans la réponse aux questions du jury, à partir du moment où ce point de vue est étayé par une argumentation solide, respectueux des opinions différentes et en accord avec les valeurs du service public.

Nous espérons que la lecture de ce rapport aidera les candidats en ce sens.

Remerciements

Le président du jury remercie très vivement l'ensemble des examinateurs pour leur contribution très active, ainsi que les personnels du bureau des concours (DGRH D5) et du bureau des affaires générales (DGRH D1) à la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Il exprime toute sa gratitude à la vice-présidente Mmes Christine Okret-Manville, Florence Belot et Anna Svenbro ainsi qu'à M. Arnaud Sillet qui ont coordonné les épreuves écrites ou présidé une commission d'oral.

Pierre CARBONE



Inspecteur général des bibliothèques

Président du jury

Annexes

Annexe 1	Liste des membres du jury des concours externe et interne de bibliothécaire - Session 2013
Annexe 2	Sujets de la session 2013 – épreuves écrites
Annexe 3	Sujets de la session 2013 – épreuves orales

Annexe 1

Liste des membres du jury des concours externe et interne de bibliothécaire - Session 2013

		Académie
M. Pierre CARBONE	Président du jury, Inspecteur général des bibliothèques	PARIS
Mme Christine OKRET-MANVILLE	Vice-présidente du jury, Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS
M. François-Xavier ANDRE	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Mme Catherine BARALLIER	Bibliothécaire	PARIS
Mme Catherine BARRAUD	Bibliothécaire	PARIS
Madame Florence BELOT	Conservateur des bibliothèques	RENNES
Mme Alia BENHARRAT	Conservateur des bibliothèques	BORDEAUX
Mme Isabelle BIZOS	Bibliothécaire	ORLEANS-TOURS
Mme Florence BODEAU	Conservateur des bibliothèques	CLERMONT-FERRAND
M. François-Xavier BOFFY	Conservateur des bibliothèques	LYON
Mme Muriel BRET-CARLIER	Bibliothécaire	PARIS
M. Joël CARRE	Conservateur des bibliothèques	ROUEN
Mme Aline CHAREYRON	Conservateur des bibliothèques	LYON
Mme Marion CHOVET	Bibliothécaire	PARIS
M. Christophe CLOQUIER	Conservateur des bibliothèques	ROUEN
M. Marc CROZET	Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS
Mme Carole DAFFINI	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Mme Pauline DARLEGUY	Conservateur des bibliothèques	PARIS
M. Olivier DELANGLE	Conservateur des bibliothèques	AIX-MARSEILLE
Mme Carine EL BEKRI	Conservateur général des bibliothèques	REIMS
M. Gil EUVRARD	Conservateur général des bibliothèques	REIMS
M. Alexandre FAYE	Bibliothécaire	PARIS
M. Jean-Marie FEURTET	Conservateur des bibliothèques	MONTPELLIER
M. Michel FRAYSSE	Conservateur en chef des bibliothèques	TOULOUSE

M. Clément FROELICHER	Conservateur des bibliothèques	RENNES
Mme Joëlle GARCIA	Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS
Mme Cécile GARNIER	Bibliothécaire	AIX-MARSEILLE
Mme Hélène GARRIAUX	Bibliothécaire	PARIS
Mme Marie-Stéphane GERMAIN	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Mme Anne-Cécile GRANDMOUGIN	Conservateur des bibliothèques	CRETEIL
Mme Isabelle GRAS	Conservateur des bibliothèques	AIX-MARSEILLE
Mme Valérie GRIGNOUX	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Mme Antonina GUTTA	Conservateur des bibliothèques	PARIS
M. Vincent HAEGELE	Conservateur des bibliothèques	AMIENS
Mme Bénédicte HAMON	Conservateur des bibliothèques	PARIS
M. Stéphane HARMAND	Conservateur des bibliothèques	LILLE
Mme Enrica HARRANGER	Bibliothécaire	VERSAILLES
Mme Laurence HOUDOY	Conservateur en chef des bibliothèques	LYON
Mme Marie-Odile ILLIANO	Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS
Mme Cristina ION	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Mme Laetitia JENN	Bibliothécaire	RENNES
M. Jérôme KALFON	Conservateur général des bibliothèques	PARIS
Mme Hélène KELLER	Conservateur des bibliothèques	NANCY-METZ
Mme Carine LASSAGNE	Bibliothécaire	MONTPELLIER
M.Patrick LATOUR	Conservateur en chef des bibliothèques	PARIS
Mme Anne LE LAY	Bibliothécaire	PARIS
Mme Françoise LHOMOND-GAGNE	Bibliothécaire	BORDEAUX
Mme Florence LIGNAC	Conservateur des bibliothèques	ORLEANS-TOURS
M.Luc LUPONE	Conservateur des bibliothèques	AIX-MARSEILLE
M. Olivier MABILLE	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Mme Annie MALECKI	Conservateur général des bibliothèques	CRETEIL
Mme Cécile MARTINI	Conservateur des bibliothèques	LILLE

Mme Anne MORENVILLE	Conservateur des bibliothèques	LILLE
Mme Elsa NEUVILLE	Conservateur des bibliothèques	ORLEANS-TOURS
M. Benjamin PREMEL	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Mme Christine RAFFESTIN	Bibliothécaire	DIJON
M. Sébastien RESPINGUE-PERRIN	Conservateur des bibliothèques	PARIS
M. Philippe ROCHER	Bibliothécaire	DIJON
Mme Noémie ROSENBERG	Bibliothécaire	PARIS
M. Arnauld SILLET	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Mme Anna SVENBRO	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Mme Isabelle TARIER	Bibliothécaire	BORDEAUX
Mme Frédérique TIMSIT	Conservateur des bibliothèques	CRETEIL
M. Stéphane TONON	Bibliothécaire	PARIS
Mme Tiphaine TUGAULT	Conservateur des bibliothèques	CRETEIL
M. Michel VIGOUREUX	Bibliothécaire	PARIS
Mme Bernadette VINCENT	Conservateur des bibliothèques	PARIS
Mme Stéphanie VINCENT	Bibliothécaire	LYON
M. Raoul WEBER	Conservateur des bibliothèques	GRENOBLE

Annexe 2 Sujets de la session 2013 - épreuves écrites

Concours externe – Note de synthèse

Rédigez une note de synthèse de 4 pages maximum à partir du dossier joint comportant des documents en langue française

Dossier : **Mécénat et politique culturelle**

Document 1 : Département des Etudes de la Prospective et des Statistiques (DEPS), Ministère de la Culture et de la Communication, « Annexe. Fiche 27, Financement et régulation Mécénat », in *Culture & Médias 2030, prospective de politiques culturelles*, rapport public, La documentation française, 2011.

Document 2 : Bénédicte Menanteau, « Où en est le mécénat d'entreprise en France ? », *Le Journal du Net*, 06 mai 2011. < <http://www.journaldunet.com/economie/magazine/mecenat-france.shtml>>

Document 3 : Jean-Michel Tobelem et Sylvère Piquet, « Pour être sauvé, le mécénat en France doit convaincre de son utilité », *Le Cercle Les Echos* (<http://lecercle.lesechos.fr>), 18 juin 2012.

Document 4 : Miroslav Radman, « Pariez sur les chercheurs comme sur les chevaux », *Le Monde Science et techno*, 16 août 2012.

Document 5 : ADMICAL Carrefour du mécénat, « Sauvons le mécénat d'entreprise ! », Pétition, 13 juin 2012.

Document 6 : Marc Fumaroli, « L'Etat, le patrimoine et "le business des biens culturels" », *Le Monde*, 1er octobre 2010.

Document 7 : Françoise Benhamou, « Mécénat culturel : à consommer ... avec modération », *En pleine culture*, 1er mars 2008. <<http://blogs.rue89.com/en-pleine-culture/mecenat-culturel-a-consommer-%E2%80%A6-avec-moderation>>

Document 8 : Marion Cocquet, « Les publicités géantes bouchent le ciel de Paris », *Le Point.fr*, 10 juin 2011.

Document 9 : « La BNF lance un appel au mécénat pour acquérir un précieux manuscrit », *L'Express.fr*, 28 août 2012.

Document 10 : « Le Louvre va acheter "Les Trois Grâces" grâce aux dons du public », *Le Monde.fr* avec AFP, 17 décembre 2010.

Document 11 : Ministère de la Culture et de la Communication, *Comparaisons internationales*, 2012.

Voir le dossier complet : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/82/3/bibliothecaire_ext_EP1_241823.pdf

Concours externe – composition

Conservation du patrimoine, valorisation du patrimoine : opposition ou synergie ?

Concours interne –étude de cas

Le centre régional du Sudoc-PS auquel votre bibliothèque appartient s'apprête à négocier avec l'ABES une nouvelle convention par objectifs, destinée à redynamiser le réseau autour de projets collaboratifs.

En tant que bibliothécaire responsable du centre régional, vous êtes chargé(e) par le (la) directeur (trice) du service de piloter un projet de plan de conservation partagée des périodiques.

Vous vous appuyerez sur les documents fournis pour rédiger une note exposant la méthode, le plan d'action détaillé et l'ensemble des moyens que vous jugez devoir être mis en œuvre pour atteindre l'objectif.

Dossier joint (12 pages) :

- Document 1 : Extrait d'*Arabesques* sur le signalement des périodiques (2 pages)
- Document 2 : Résultats d'enquête sur les plans de conservation des périodiques (5 pages)
- Document 3 : Convention cadre pour un plan de conservation partagée des périodiques (3 pages)
- Document 4 : Vademecum pour un plan de conservation partagée des périodiques (2 pages).

Voir le dossier complet : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/82/7/bibliothecaire_int_EP1_241827.pdf

Annexe 3

Sujets de la session 2013 - épreuves orales

Entretien de motivation professionnelle

- Devoir de réserve, où s'arrête la liberté d'expression de l'agent ? (*La Gazette des Communes*)
- L'« open space » à l'heure du travail collaboratif (*Caroline Verstaen, Le Monde économie, 03/12/12*)
- Climat social, salariés et dirigeants vivent-ils dans la même entreprise ? (*Antoine Reverchon, Le Monde.fr, 06/12/12*)
- Accros au travail même en vacances (*Agnès Leclair, Le Figaro Economie Emploi et entreprise Vie de bureau, 17/08/12*)
- Facebook, Twitter... sous surveillance au bureau (*Bruno Askenazi, Le Figaro Economie Emploi et entreprise Vie de bureau, 12/12/12*)
- Pourquoi la communication des entreprises est devenue inaudible (*Dominique Wolton, Le Monde Eco & Entreprise, 20/11/12*)
- Comment le management est devenu une religion (*Lionel Meneghin, Le Nouvel Observateur Le Plus, 11/02/12*)
- Le manager sous la coupe du travail prescrit (*Jean-Marc Le Gall, Le Monde Economie, 29/10/12*)
- « Le professeur est roi » : des étudiants étrangers jugent la fac (*Caroline Brizard, Nouvelobs.com, 15/10/12*)
- Les universités à portée de clic aux quatre coins du monde (*Sébastien Dumoulin, Le Monde, 13/11/12*)
- La surcharge d'emails, nouveau vecteur de la souffrance au travail (*Le HuffPost/AFP, 31/08/12*)
- Vers une mesure de la qualité du service public ? (*Nouvelobs.com avec AFP, 03/03/10*)

Entretien de culture générale

- Nobel : Serge Haroche voudrait une recherche moins bureaucratique en France (*AFP, 09/10/12*)
- « Le Nobel de la paix attribué à l'Union européenne en pleine crise économique » (*AFP French Worldstream, 12/10/12*)
- « La tête, le glaive et la justice : quand la bioscience s'en mêle » (*Jean-Didier Vincent, L'Express, 03/10/12*)
- La guerre des dettes (*Stéphane Denis, Valeurs actuelles, 04/10/12*)
- Encourager les médias à former une conscience critique (*Extrait de « Grandir dans la crise », Conférence des évêques de France, Bayard/Cerf/Fleurus-Mame, 2011, p.73-77*)
- « Alimentation N'en jetez plus ! » (*L'Express, 10/10/12*)
- « Et vogue la littérature populaire » (*Valeurs actuelles, 15/11/12*)
- L'impressionnisme, cette machine à cash-flow (*Philippe Dagen, Le Monde, 01/10/12*)
- Plus rapide et plus mobile, la tablette confirme son succès face à l'ordinateur (*Sarah Belouezzane, Le Monde, 26/12/12*)
- Etat et entreprise : qui crée du bien public ? Pour des partenariats public-privé gagnants (*Vincent Levita, David Mortimort, Le Monde économie, 03/12/12*)
- Nos ingénieurs savent-ils vendre des voitures ? (*Patrick Fauconnier, Le Nouvel Observateur, 05/10/12*)
- Encourager les expériences peu médiatisées (*Gérard Noiriél, Le Monde, 11/10/12*)